

29 nov 2012 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Rente de monopole de la Loterie Nationale pour 2012

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant de la rente de monopole dont la Loterie Nationale est redevable au budget de l'Etat à 135 millions d'euros pour l'année 2012, précompte mobilier compris.

La rente de monopole 2012 est fixée à un montant de 95 millions d'euros auquel s'ajoute un supplément de 40 millions d'euros, conformément à ce qui est prévu dans le budget de l'Etat pour 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>